Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 57 (1919)
Heft: 13

Artikel: Lo pouai
Autor: Thou, E.-C.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-214607

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

57me ANNÉE — N° 13. Samedi 29 mars 1919.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 *(1er étage).*
Administration *(abonnements, changements d'adresse),*
Imprimerie Ami FATIO & Cie, Albert DUPUIS, succ.
GRAND-ST-JEAN, 26 — LAUSANNE

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
„ PUBLICITAS "
Société Anonyme Suisse de Publicité
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : *Suisse,* un an, Fr. 5 50 ; six mois, Fr. **3** — *Etranger,* un an, Fr. 8 20.

ANNONCES : **Canton,** 15 cent. — **Suisse,** 20 cent. **Etranger,** 25 cent. — **Réclames,** 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 29 mars 1919. — Au berceau de notre liberté. — Lo pouai (E.-C. Thou). — Les piornes (Jean de la Dôle). — Le Jorat, suite et fin (F. P.). — Les statues (J. Junod-Deriaz). — Feuilleton : Du Jorat à la Cannebière (O. Badel), suite. — Boutades.

AU BERCEAU DE NOTRE LIBERTÉ

Au moment où les premiers d'entre les magistrats des plus importants pays du monde discutent, à Paris, le statut de la future « Ligue des nations », il est piquant de rappeler, pour ce qui nous concerne, nous, Vaudois, quelques faits caractéristiques du temps où nous venions de naître à la liberté.

Voici, entre autres, la *Profession de foi politique de la Société des Amis de la Liberté du Chenit, siégeante au Brassus, Envoyé le dit jour (5 mai 1798) à la Chambre administrative du canton du Léman.*

La Société des *Amis de la Liberté* du Chenit n'avait pris ce nom qu'au commencement de mars 1798, bien qu'elle existât depuis plusieurs semaines avant la révolution.

Voici, du reste, sur les origines et le but de cette curieuse société, d'intéressants détails, extraits d'une brochure publiée à l'époque et qu'a bien voulu nous confier un de nos abonnés de La Vallée.

* * *

La Société des *Amis de la Liberté* se composa d'abord d'un petit nombre de Patriotes qui ne se laissèrent pas surprendre par les absurdités que les émissaires de l'oligarchie expirante débitoient pendant le courant de Janvier, pour entraîner la Vallée dans la ridicule coalition des montagnes des lisières.

Ce Cercle d'amis voyoit avec effroi les dangers qui menaçoient cette partie du Canton & les alarmes qu'éprouvoient à cet égard nos frères des villes du Pays-de-Vaud : il employa toutes les voyes de persuasion que lui dictoit son amour pour la Patrie. Ce fut seulement le 27 Janvier que la Révolution s'opéra à la Vallée & qu'il parvint à déconcerter les projets liberticides de ceux qui préparoient la ruine de ce district. Cette époque fut marquée par des circonstances bien surprenantes; elles ne seront pas rapportées ici; les Patriotes sincères savent pardonner, & il entre dans leurs principes d'épargner aux partisans de l'ancien régime la honte de leurs forfaits.

Le Cercle des Républicains, après avoir sacrifié ses veilles à déjouer les entreprises insensées de la stupide aristocratie, ne tarda pas à devenir l'objet de ses calomnies les plus absurdes; ces fabricateurs de mensonges s'appuyèrent sur-tout sur ce que cette société n'admettoit pas chacun dans son sein; alors voulant ôter aux méchans ce nouveau moyen de semer la défiance, elle prit le titre de *Société des Amis de la Liberté*, & déclara que ses séances alloient être publiques, invitant en même temps par une circulaire ses concitoyens à venir prendre part à ses entretiens patriotiques.

Elle fut aussi-tôt accrue d'un grand nombre de Citoyens; des vieillards respectables qui ont édifié leur prochain par 60 ans de vertus, furent jaloux de participer aux travaux de cette assemblée. Elle sentit combien il importoit au Gouvernement qui commençoit à prendre de la consistance, de n'avoir pas à craindre que ces sociétés vinssent à prendre la forme d'une autorité pour entraver sa marche : l'exemple des révolutions modernes qui auroit pu lui causer des inquiétudes à cet égard, engagea celle du Chenit à rédiger sa profession de foi politique, qu'elle envoya à la Chambre Administrative du Canton Léman; depuis lors elle a continué à s'occuper avec zèle de ramener aux principes de la raison ceux auxquels des intérêts particuliers et l'ignorance avoient fasciné les yeux; elle a combattu le fanatisme en lui opposant la lumière de l'Evangile.

On sent assez que cette société concentrée dans les montagnes où il n'y a aucune ressource pour l'éducation, ne peut être composée de savans; des pâtres, des artisans et quelques marchands, voilà ses orateurs : aussi elle ne pensoit nullement à donner ce recueil à l'impression, son unique but fut d'être utile à la cause de la Liberté et non de s'afficher.

Cependant un bruit bien étrange l'a déterminée à publier ses principes : tout-à-coup on a parlé de conspiration, de contre-révolution, d'émissaires au gage des ennemis de la mère des Républiques notre chère Protectrice et puissante Alliée, d'une Vendée dans le sein de la Suisse, &c.; & parmi ces expressions terribles on a mêlé vaguement celle des sociétés populaires... Celle du Chenit aussi étonnée d'un tel langage qu'ignorante sur la conduite des autres sociétés (ayant repoussé toute idée d'affiliation comme contraire à la sécurité du Gouvernement), a résolu de faire connoître ses principes, sans se permettre de porter un jugement quelconque sur ce qu'elle ne connoît pas.

Elle remarque dans les discours qu'elle fait imprimer quelques phrases qui pourroient choquer quelques Ministres du culte; elle les auroit retranchées si elle n'eut cru manquer de bonne foi en supprimant une partie de ce qui a été dit dans des circonstances qui sont peut-être particulières au district de la Vallée; elle prie les vrais Ministres de l'Evangile d'être persuadés du respect et de l'estime dont elle est pénétrée pour eux et pour le caractère honorable dont ils sont revêtus : s'il y en a qui se reconnoissent en lisant ces discours, ils sont priés de pardonner à cette société cette lutte pénible, comme elle leur pardonne les égarements qui l'ont nécessitée.

* * *

Et voici, enfin, la profession de foi dont nous avons parlé plus haut :

La Société des Amis de la Liberté du Chenit croit :

1° Que la liberté est le premier des biens de l'homme; mais qu'elle n'est rien chez les peuples corrompus, & que pour jouir du bonheur qu'elle procure, il faut avoir des mœurs.

2° Elle croit que la base des bonnes mœurs se trouve pleinement & toute entière dans l'Evangile de Jésus-Christ : que le devoir le plus sacré d'un bon Citoyen est de faire connoître & de pratiquer lui-même les vertus qui y sont enseignées, & d'inspirer à ses frères, autant qu'il est en lui, un profond respect pour la sublime morale qu'il contient.

3° Elle croit qu'il est possible de rendre les hommes meilleurs en les instruisant, & que c'est aux sociétés populaires, en s'instruisant elles-mêmes, de s'occuper de cet important objet.

4° Elle croit que les instructions doivent toutes tendre au but salutaire, d'encourager les patriotes dans la carrière des vertus sociales, de ramener les Citoyens égarés, par des voyes de douceur et de conciliation, & d'opposer sans cesse une digue insurmontable aux entreprises insensées des aristocrates incorrigibles.

5° Elle croit que pour parvenir au plus haut degré de bonheur possible, il est de la plus grande importance d'inspirer à tous les Citoyens une entière soumission aux lois, une pleine confiance et un grand respect aux Autorités constituées, mais aussi de leur apprendre en même-tems à distinguer cette soumission et ce respect, de la crainte servile qui comprime des sujets esclaves du despotisme des tyrans.

6° Elle croit que les Autorités constituées doivent elles-mêmes donner l'exemple de cette entière soumission aux lois; qu'elles doivent respecter la Constitution et le Peuple souverain, de qui elles tiennent temporairement leur pouvoir; que c'est à ces conditions là que chaque individu, chaque portion du souverain et le souverain lui-même, peut & doit respecter ses mandataires.

Enfin, que c'est sur la stricte observation de ces devoirs réciproques qu'est fondé le bonheur de la société civile; et que le premier qui y porte volontairement atteinte, mérite d'en être exclu pour toujours.

LO POUAI

On Juï et on Chrétien l'étiont
Su lo boo d'on pouâi prâo prévond.
Lo Juï, qu'avâi bu on verro,
Fâ on plongeon dâo tonnerre
Et tchî dein l'îghie... Per bounheu,
C'étâi lo tsautein... La chaleu
Avâi pompa lo liquido
Et lo pouâi l'irè quasi vuido...
Lo Chrétien, bon camerâdo,
Trace âo plie proutzo veladzo
Et rapportè tot eimpressâ
'Na corda por lo raguinda.
Ma vouâiquie l'Israëlite
Qu'avâi recordâ lo rite,
Que refusè de grimpa
Vu que c'étâi lo sabbat !
— Melebaugro ! te n'ein vâo rein,
Fâ lo Chrétien,
Gros tatifou !... Grand bin tè fassè,
Vouaiquie la né... quitto la plliace...
Lo leindéman, dè grand matin,
Ao pouâi s'aminè lo chrétien :
— Et coumeint vont lè z'afférè ?

Se dit à noutron compére.
— La corda ! la corda ! m'n'ami !
Hurlè lo Juï afauti
— Ruailâ-pi, m'ein fotto pas mau,
No sein demeindze, gros belau !

E.-C. Thou.

LES PIORNES

Veuillent, Messieurs les puristes, dont nous louons le zèle qu'on les voit déployer dans l'intérêt de notre langue, nous passer pourtant certains mots, certaines expressions que n'ont enregistrés ni Littré ni Larousse, mais auxquels ils n'ont pas non plus donné, que nous sachions, de juste équivalent. Nous pouvons bien, après tout, réclamer pour nos idiotismes un peu de l'indulgence qu'on leur témoignerait s'ils venaient de Paimpol ou de Concarneau et non de Vuitebœuf ou de Bioley-Magnoux.

Tant que nous aurons des *piornes* dans le Pays de Vaud, nous les appellerons des *piornes*. Nous ne pouvons aucunement dire : « pleurnicheurs », la nuance n'y serait plus. Et sans doute en est-il de même en « la comté de Neuchâtel », si du moins l'engeance et le mot y sont connus aussi.

C'est entendu qu'il est pour tout le monde des moments où l'on a le soupir facile, où l'on nomme la vie une vallée de larmes. Mais le propre du piorne — ou de la piorne, car c'est surtout au féminin qu'on a l'occasion d'employer ce mot — c'est le soupir à jet continu, la constance de tous les jours et de toutes les heures dans la jérémiade. Ils geignent à peu près comme d'autres respirent. Qu'un bonheur leur advienne, n'attendez pas qu'ils disent : « Grand merci ! » ou « Dieu soit loué ! » Ils diront bien plutôt : « On en a bon besoin..... Il nous fallait bien ça. » Et de gémir encore sur tous les maux de l'existence, qu'ils subissent sans esprit de révolte — ça donnerait au moins du nerf à leur accent, — mais dans une résignation plaintive et le parti-pris invétéré de ne se chauffer au soleil qu'en pensant à la bise qui les a gelés en hiver. Ils parlent souvent du bon Dieu, de ses dispensations, de sa volonté souveraine, de la soumission qu'on lui doit, sans s'apercevoir qu'ils lui font une triste réclame. « C'est à faire sacrer les saints ! » disait notre pasteur, un jour que la piorne de la paroisse lui avait trop longtemps servi ses litanies.

De fait, ces pauvres piornes seraient inoffensifs s'ils n'étaient si profondément, si uniformément, si désespérément embêtants pour tous ceux qu'une mauvaise étoile a mis sur leur chemin.

Il peut leur arriver pourtant d'être drôles, sans le vouloir. Je viens de vous parler de la piorne de mon village. C'est sûr qu'elle n'a pas eu beaucoup de bonheur en ménage. Son défunt était un de ces tyrans domestiques serrés sur la monnaie, ombrageux, malveillants, et qui, parce que peut-être ils ne sont pas des ivrognes, se pensent des maris modèles. Mais voici trente ans qu'il est mort, et que sa veuve mène une petite vie tranquille, à l'abri du besoin. N'empêche que jamais elle n'a su trouver sur les rosiers que des épines et dans ses jours que des ennuis.

Notre pasteur, un bon fonds d'homme malgré quelque vivacité, s'était condamné l'autre jour à en subir encore l'histoire. Tout de même, au bout d'un moment, il ne se tint pas d'interrompre : « Allons, allons, tante Fanchette ! Il faut penser aussi aux grâces que Dieu vous a faites. Vous avez eu vos privilèges ! » — La Fanchette eut un long soupir, comme pour dire que le compte en serait vite fait. Puis elle concéda : « Pour ça oui, Monsieur le pasteur : Dieu m'a repris mon mari ! »

Notre pauvre ministre en a eu le sifflet coupé. Au bout d'une minute, il dit pourtant : « Vous voyez bien ! » Et, sans qu'il soit question de chapitre ni de prière, il prit son chapeau et sortit. Mais dans le corridor on l'eût entendu murmurer : « Te confonde pour une piorne ! Il lui faut des enterrements pour trouver un motif de rendre grâce à Dieu ! ».

(Union helvétique.) Jean de la Dôle.

LE JORAT

II

Le Jorat n'est donc pas un mont, et il ne faut pas dire ou écrire le « mont Jorat. » Est-ce un plateau ? Le plateau, d'après le dictionnaire de Littré, est « un terrain élevé qui s'étend en plaine. » C'est un pays placé à une certaine altitude, et plus ou moins ondulé, mais qui, dans son ensemble, est plat et reste à peu près au même niveau, avec des parties hautes et des parties basses. Le Jorat, c'est là, une contrée élevée, accidentée, une contrée ondulée, tour à tour haute et basse. Le Jorat est un plateau ; mais encore ne faut-il pas y englober *tout le plateau vaudois* comme on l'a fait. Disons donc plus exactement le Jorat est *un plateau ;* ou plus brièvement et simplement *le Jorat ;* mais sans montagne.

Puis, il ne faut pas confondre le *Jorat* avec le *Gros-de-Vaud*, qui n'est peut-être pas une dénomination ou une délimitation géographique, bien qu'elle se trouve dans certaines cartes anciennes et qu'elle soit populaire. Mais il est quand même bien sur le terrain, au centre du canton, du côté de Cossonay, Echallens et Bercher, ce Gros-de-Vaud, qu'on appelait autrefois le *grenier du canton*, à cause de sa fertilité en blé.

Peut-être, ce petit pays où le blé prospérait si bien, où il était cultivé si largement avant l'arrivée des blés étrangers, va-t-il redevenir une source de richesse pour nos vaillants agriculteurs et un moyen de ravitaillement pour les habitants de nos villes aux abois. Allons ! Tant mieux ! Le Gros-de-Vaud n'aurait jamais dû cesser d'être le grenier du canton !

Il ne faut donc pas confondre le Jorat et le Gros-de-Vaud, comme on l'a fait, puisque ce n'est pas la même chose. Puis, que diraient donc les braves habitants des villages du Gros-de-Vaud, qui, enveloppés parfois de brouillards, au pied des châteaux de Saint-Barthélemy et d'Echallens, ne veulent rien savoir du Jorat et entendent bien être du Midi du district, du pays du soleil et de la chaleur, et regardent le froid Jorat, encore dans la neige, là-haut, sur les hauteurs de Villars-Tiercelin ?

Le Jorat, distinct du Gros-de-Vaud, est donc un plateau élevé, accidenté, boisé. C'est une contrée couverte, pour une large part, de vastes et belles forêts bien tenues, sillonnées de routes larges et soigneusement entretenues, traversée par de petits cours d'eau encaissés profondément, parsemée d'un certain nombre de beaux villages et de hameaux ; mais aussi semée d'une foule de maisons solitaires, bâties ça et là dans des clairières ou à la lisière des grands bois. Le Jorat est donc un pays rural, d'aspect plutôt sombre et sévère, adouci cependant par le beau vert des forêts et les blanches maisons des villages.

Dans le Jorat, ces clairières ont un nom particulier, ce sont les *Moilles* [1], ces moilles sont une spécialité du Jorat. Ce sont, d'ordinaire, des terrains plus ou moins grands, découverts, humides, marécageux, produisant de mauvaises herbes, de misérables buissons, et, çà et là, des chênes superbes. C'est une sorte de découpure dans la forêt, souvent avec en bordure une maison ou un groupe de maisons de campagn dans la partie la plus fertile. Il y a des moill de toute grandeur. On dit simplement : moille ; mais souvent aussi, pour distinguer, c lui a donné un nom, par exemple : Moille-Sa geon, Moille-Messely, Moille-Cheiry, Moille a Blanc, les Grandes Moilles, Moille Grise, Moil Foretay, Moille Robert, dans la commu d'Hermenches, les moilles, dans la commu de Ropraz. Nombre de ces *moilles* sont connu anciennement.

Au Jorat, dans les clairières plus large mieux cultivées, on trouve des *chalets*, en ce tain nombre, ce sont : le Chalet-à-Gobet, Chalet des Enfants, le Chalet Boverat, le Chal aux Bœufs, le Chalet au Renard, le Chalet d Villard, le Chalet des Antets, le Chalet Curi etc. Plusieurs de ces modestes habitation moilles ou chalets, ont des noms anciens, hist riques, vénérables, qui ont passé jusqu'à no Quelques-uns ont même leur histoire, com le Chalet-à-Gobet et le Chalet d'Orsoud, dans commune de Corcelles-le-Jorat.

Ces chalets, disséminés dans tout le Jora qu'on découvre tout à coup, en pleine forêt, détour d'un chemin, d'un sentier, dans un be pré, dans des pâturages, avec ses cloisons ru tiques, avec de petits airs de montagne, so une agréable surprise et font un effet charma Ce n'est pas la montagne, mais ils font songer la montagne ; ils ont beaucoup des avantages d la montagne.

C'est l'altitude déjà un peu élevée, qui toni le poumon et excite l'estomac. C'est le bon a de la grande forêt, battu et purifié, chargé d l'odeur de la résine et des sapins que l'on pe respirer à sa porte, à son aise sans longue ma che et sans ascension pénible ; c'est le bon la non écrémé, ni frelaté ; c'est le bon beurre, fra et appétissant ; c'est le bon pain noir que l'o trouve bien meilleur que le pain blanc et fa de la ville ; c'est enfin, ce qui est très apprécia ble..., c'est la simplicité, la bonhomie, la dro ture, l'honnêteté de ces braves populations, de ces braves paysans, qui ont gardé la vie calm modeste, désintéressée des ancêtres.

Le Jorat n'a pas de capitale, puisque ce n'e pas une division administrative. Il touche à s districts. Le Jorat n'a pas de ville, les comm nes les plus importantes : Mézières, Epaling Corcelles-le-Jorat, n'arrivent pas à 1000 hab tants d'après le recensement fédéral de 191 Seul Savigny parvient à dépasser ce chiffre. y a plusieurs villages de 200 et 300 habitan La raison de cette population relativement p nombreuse se trouve dans l'abondance des f rêts, l'espace restreint de la terre cultivable, manque d'industrie et le défaut de communi tions faciles, du moins, jusqu'il y a un cert nombre d'années. F. P

(Echo vaudois.)

* * *

Nous avons reçu la carte suivante :

« Neuchâtel, le 23 mars 1919

« Mon cher *Conteur*,

« Votre article sur le *Jorat* m'a procuré plus vif plaisir. Permettez-moi de vous faire marquer que l'étude si neuve et si complète M. Ch. Biermann n'est qu'un tirage à part d'u monographie parue au tome XX, 1909-1910, *Bulletin de la Société neuchâteloise de géog phie*.

« Mes bien cordiales salutations. — C. Knap

Chez l'horloger. — Jean-Louis veut ach une montre. Il arrête son choix sur une gro pièce en métal blanc du prix de 15 francs. moment de payer, après avoir inutilement ch ché à obtenir un rabais, ses yeux s'arrêtent à coup sur de minuscules montres de dame :

— Dites-voi, mossieu, vous pourriez bi quand on en achète une aussi grosse en mé une ou deux de ces petites par-dessus ! — C

[1] Nous avons écrit Moilles et non pas Mollies, qui est évidemment le même mot et que l'on trouve dans nos dictionnaires, nos géographies et nos cartes. Nous lui avons donné cette orthographe *Moilles* parce que ce mot vient du radical *mouiller* et parce que en français on appelle mouillères ce que nous nommons moilles, c'est-à-dire des parties de prés ou de champs habituellement humides ou mouillées.